

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	40 (1952)
Heft:	801
Artikel:	Conférence interparlementaire de Berne
Autor:	Robinet de Cléry, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emile GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacounex

Organ officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La part de la femme
est marquée dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Ernest Naville

Conférence Interparlementaire de Berne

par A. Robinet de Cléry

Pour la quarante-et-unième fois depuis sa fondation, pour la sixième fois depuis la fin des hostilités, en 1945, l'Union interparlementaire a tenu une Conférence plénière annuelle en septembre dernier. Répondant à l'invitation du Gouvernement fédéral, de l'Assemblée fédérale et du groupe interparlementaire suisse, elle avait décidé de se réunir à Berne. Toutes les séances ont eu lieu dans la grande salle du Conseil national, sauf la séance d'ouverture qui se tint au Casino de la Ville, dont les dimensions sont plus vastes.

Les parlements de trente-cinq pays étaient représentés, dix-sept pays européens et dix-huit non européens, les continents se répartissant ainsi :

Etats

Asie	11
Amérique	5
Afrique	1
Afrique	1
Europe	17

Les groupes interparlementaires non européens avaient donc la majorité, ce qui souligne bien le caractère mondial de l'instition dont il s'agit.

Les parlements de la Grèce, de l'Indonésie et de l'Islande s'étaient fait excuser.

*

Il nous est impossible, vu la place limitée dont nous disposons, de rendre vraiment compte des discussions qui ont porté sur des sujets très différents. En voici la liste :

1. Débat général sur la base du rapport du secrétaire général

L'évolution politique, économique et sociale du monde. Relations internationales. Sécurité et neutralité. Rôle des Nations Unies. Organisation du régime représentatif et politique intérieure. Le marché mondial. Les nationalisations et les dénationalisations. La Communauté européenne du charbon et de l'acier. La conférence économique internationale de Moscou et l'Union Soviétique. Les droits syndicaux et les libertés syndicales.

2. Contrôle parlementaire du budget

Manière dont les parlements veillent à ce que les crédits budgétaires soient réellement affectés aux objets pour lesquels ils ont été votés.

3. Limites à la souveraineté des Etats

4. Collaboration internationale des parlements

5. Etude d'une représentation parlementaire universelle

Le premier ordre de questions comportait seulement un large échange de vues. Sur les points 2, 3 et 4, des résolutions très précises furent votées, après d'amples et longues discussions. Quant au point 5, il aboutit à une résolution chargeant les commissions politique et juridique de l'Union interparlementaire de rechercher, en vue de la Conférence de 1953, « les conditions dans lesquelles pourrait être réalisée une représentation parlementaire universelle », l'Union étant « l'institution la mieux préparée pour étudier ce problème ».

*

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

Genevoises, nous allons voter

Précisions nécessaires

A ce propos disons immédiatement que les femmes mariées sont classées par ordre alphabétique sous le prénom et sur la fiche de leur époux et qu'elles doivent indiquer ce prénom en cas de réclamation ou de correspondance avec le Service des électeurs.

Exemple : Madame Marguerite DUNAND-DUPONT (Paul-Emile).

Il sera également bon de ne pas oublier de spécifier « Madame » ou « Mademoiselle », les célibataires, veuves ou divorcées possédant une fiche individuelle, et les similitudes de nom étant nombreuses. L'indication de la date de naissance peut faciliter énormément le travail de recherches.

Ceux qui voteront

En ce qui concerne l'élimination des femmes qui ne répondent pas aux prescriptions de la loi sur les votations, il faut savoir que sont admises à voter :

a) toutes les Genevoises ayant 20 ans révolus le 30 novembre 1952, régulièrement domiciliées sur le territoire du canton et annoncées au Contrôle de l'habitant jusqu'au jeudi 27 novembre 1952 à 12 heures.

b) les Confédérées âgées de 20 ans révolus le 30 novembre 1952 et qui sont au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement.

N'attendez pas pour demander une rectification

Les cartes d'électrices seront délivrées par poste un mois avant le scrutin. Celles qui reviendront par suite d'erreurs ou de modification de domicile seront confrontées avec le fichier de contrôle. Elles ne seront refaites

(suite en page 2)

Les femmes dans les commissions fédérales

Cette rubrique habituelle de notre journal sera illustrée avec succès par des extraits d'un article de M. Olivier Reverdin paru dans "Trente Jours" et intitulé "Une démocratie incurablement masculine".

Dans le courant d'avril, le Fonds national suisse de la recherche scientifique tenait à Berne sa séance inaugurale.

Vous connaissez le but de cette nouvelle institution : elle se propose de répartir entre les savants suisses, afin d'encourager et de stimuler leurs recherches, l'argent dont elle dispose. Une subvention fédérale de deux millions cette année, de trois millions l'année prochaine, et de quatre millions dès 1954 lui est assurée. Elle y ajoutera les revenus de son capital, encore modeste, et les dons qui lui seront faits.

Il importe que ces ressources, fournies en grande partie par l'impôt, autrement dit par l'ensemble du peuple suisse, soient judicieusement utilisées. Le critère principal de la distribution sera naturellement la valeur scientifique des hommes et de leurs travaux ; mais il faudra aussi tenir équitablement compte des diverses disciplines et des régions du pays. Aussi s'est-on efforcé de rendre les organes directeurs du Fonds national aussi représentatifs que possible.

Quant au Conseil national de la recherche, chargé de répartir les subventions, il est formé de onze savants ; à côté d'un chimiste, d'un astronome, d'un physicien, de deux physiologues, d'un biologiste et d'un minéralogiste, on y trouve un théologien, un juriste, un historien, un linguiste, un économiste.

On a donc accordé une assez large représentation aux sciences dites morales, qui s'occupent de l'homme, de ses activités sociales ou spirituelles et de sa civilisation. Elles bénéficieront aussi de l'aide fédérale.

Il est toutefois une chose dont ils ont omis de tenir compte, et qui m'est apparue de manière bien singulière le jour de la séance inaugurale.

A. Robinet de Cléry

Afin d'accroître la solennité de la cérémonie, on lui avait donné comme cadre la Salle du Conseil des Etats. Une soixantaine de messieurs, en complets noirs ou foncés, occupaient l'hémicycle. Seule, une femme s'était fourvoyée parmi eux. Elle faisait partie, pensez-vous, de l'un des organes directeurs du Fonds. Vous vous trompez : en Suisse, on n'a pas l'habitude de confier aux femmes des fonctions aussi importantes. Non, ce qui motivait sa présence insolite, c'est qu'elle faisait partie, en qualité de violoniste, du quatuor chargé de jouer quelques morceaux entre les discours.

Au-dessus de l'hémicycle, la grande peinture murale de Welti, qui représente la Landschaft de Wil von der Aa, déploie ses forces civiques. Vous la connaissez sans doute, sinon pour l'avoir vue à Berne, du moins par des reproductions. Debout sur une estrade, le landammann occupe le centre de la composition. Sous l'ombre légère des filets, qui commencent tout juste à feuiller, en ce dernier dimanche d'avril, les citoyens se pressent derrière le mur bas qui clôture le Ring. Généralement, ils délibèrent sur les affaires de l'Etat.

Au premier plan, assises sur l'herbe printanière, Welti a peint quelques femmes. Elles devaient de choses futilles, jettent un regard sur leurs marmots qui se chamaillent, et tiennent serrés près d'elles les paniers dans lesquels elles ont apporté des provisions pour leurs maris. Entre elles et l'enclôture des délibérations, le mur marque l'infranchissable frontière. Les hommes sont à l'intérieur. Elles sont à l'extérieur. Ainsi le veulent l'ordre et la tradition.

Le double spectacle de la violoniste égarée (suite en page 2)